



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Docteur Max-André Doppia
Secrétaire Général

Communiqué de presse 08/09/2009

PANDEMIE GRIPPALE : LES PRATICIENS HOSPITALIERS REPENDENT « PRESENTS ! »

En cette période de préparation à la pandémie grippale, le SNPHAR affirme que les médecins hospitaliers participeront activement à la prise en charge des patients, tel qu'il sera nécessaire, en fonction de la gravité de la pandémie.

Il s'agit d'une **mission de service public**, à laquelle nous sommes très attachés et habitués. C'est notre cœur de métier. **Nous y ferons face, avec tout le personnel hospitalier, malgré les coupes claires réalisées partout dans les établissements.**

Pourtant, il ne s'agit pas d'une activité rémunératrice dans la nouvelle donne budgétaire. Ce fait montre bien que **l'activité de soins n'est pas une logique d'entreprise, programmable et modélisable.**

Il sera intéressant de **surveiller comment les établissements privés participeront, dans le nouveau cadre fixé par la Loi HPST, à cette réponse de santé publique.** En effet : l'hôpital se prépare à annuler toutes les hospitalisations programmées ; parions que le secteur privé se prépare à aspirer les interventions chirurgicales lucratives pour laisser, au secteur public, la grippe non rémunératrice. Le SNPHAR portera un œil attentif localement aux consignes des pouvoirs publics sur le partage des missions de service public, comme il l'est préconisé dans la Loi HPST.

Le SNPHAR exige également un **débat transparent avec les professionnels de santé, sur la vaccination, pour une couverture adaptée aux besoins de la population et pas aux intérêts de l'industrie pharmaceutique.**

Enfin, dans cette période de crise sociale majeure et de risque de pandémie, les menaces portant sur l'augmentation du forfait hospitalier ne peuvent que porter atteinte aux droits des personnes vulnérables. **Un débat national doit s'engager sur le coût de la santé.** Il a été empêché lors des discussions sur la réforme de l'hôpital public, le SNPHAR fera le nécessaire pour qu'il ait lieu à l'Assemblée nationale pour le vote du budget de PLFSS.

SAMU 94
Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Pôle Anesthésie Réanimation SAMU
Niveau 06
CHU Côte de Nacre
14033 Caen Cedex
✉ max-andre.doppia@snphar.fr

www.snphar.com